



Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30
Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle de réunion - CHAI

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine,
Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA
Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY
Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

FONTANES
LHERM
MONTGESTY
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel),
Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise),
Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN
Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M.
BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle,
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

M. TILLOU José,
M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL
Ludovic),

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS

M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale**Objet : Aménagement d'un bâtiment à destination des archives mutualisées – plan de financement****A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur : Serge NOUAILLES

Rédacteur : Emily HAUCK
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Aménagement d'un bâtiment à destination des archives mutualisées – plan de financement

Mesdames, Messieurs,

En 2015, la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ont mutualisé le service des archives. Ce service a quatre missions principales : collecter les fonds, les classer, les conserver et les communiquer.

Depuis plusieurs années, le service n'exerce pas ses missions dans de bonnes conditions :

- Les espaces de conservation sont proches de la saturation, rendant aléatoire l'obligation d'archivage des services ;
- L'espace affecté aux tris et classements, malgré quelques améliorations, est insuffisant ;
- Il n'existe pas de lieux distincts pour stocker les archives périmées vouées à l'élimination, isoler les documents suspects de contamination ou effectuer du dépoussiérage.

Les archives actuelles ne sont pas dotées d'une salle de lecture adaptée aux besoins des étudiants des spécialités liées à la préservation et la valorisation du patrimoine développés depuis plusieurs années sur le territoire avec l'appui de la Ville de Cahors et le Grand Cahors. La salle de lecture du nouveau bâtiment pourra accueillir l'ensemble des publics et notamment les étudiants en Master (Patrimoine, spécialité documentation des œuvres d'art, régie des œuvres) et en Licence professionnelle (Animation et valorisation du patrimoine urbain et périurbain).

Afin de répondre de manière optimale à ces constats, la Ville de Cahors et le Grand Cahors souhaitent aménager un espace permettant de regrouper les fonds éclatés entre différents bâtiments administratifs.

Les nouveaux locaux, situés à proximité de la gare SNCF et de la Médiathèque du Grand Cahors, permettront de conserver les archives des deux collectivités ainsi que celles des anciens syndicats et des établissements satellites.

Le programme technique de l'opération intègre principalement les aménagements intérieurs et l'installation des rayonnages fixes et mobiles.

Le Grand Cahors sera maître d'ouvrage pour les travaux listés ci-dessus.

Le montant des travaux et la fourniture du mobilier sont estimés à 150 121 € HT.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€ HT	%
Etat – DETR	37 530 €	25 %
Fonds de concours Ville de Cahors	56 295 €	37 %
Part maître d'ouvrage	56 296 €	38 %
TOTAL	150 121 €	100 %

Les crédits seront inscrits au budget 2018. La Ville de Cahors s'engage à participer par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la dépense supportée par le maître d'ouvrage subvention déduite.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'aménagement d'un bâtiment à destination des archives mutualisées à hauteur de 150 121 € HT ;
- b- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de cette opération ;
- d- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

